



Heures non effectuées a cause de l'employeur...

Par **Superangie1301**, le **22/07/2016** à **07:40**

Bonjour, je travaille actuellement en CDD saisonnier a 35h par semaine. La semaine dernière mon patron m'a demandé de partir 2h plus tôt que prévu pour une raison qui ne me concerne pas (sa femme étant blessée), et il a fait travailler ma collègue a ma place...
Est il en droit de me faire rattraper les heures non effectuées de sa faute?

Cordialement

Par **Lag0**, le **22/07/2016** à **07:56**

Bonjour,
Légalement, non !

Par **Superangie1301**, le **22/07/2016** à **10:04**

Bonjour, merci pour votre réponse. J'ai contacté l'inspection du travail car j'avais une autre question, et ils m'ont confirmé que si les heures ne sont pas effectuées à cause du patron il n'a aucun droit de nous faire rattraper, c'est son problème.
Cordialement